

**David, vous êtes contrôleur à la délégation régionale de l'agence de services et de paiement (ASP) Bourgogne, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?**

Bien que ma famille soit d'origine agricole, je me suis orienté vers le droit après le baccalauréat. J'ai obtenu ma maîtrise de droit public en 1998. En 2004, j'ai été embauché comme agent contractuel à la DDAF (devenue depuis DDT) de Côte d'or. En parallèle j'étais également contrôleur contractuel auprès de l'office national interprofessionnel des céréales (ONIC), Comme les autres offices celui-ci a disparu en 2006 pour céder la place à l'agence unique de paiement (AUP) qui deviendra en 2009 l'agence de services et de paiement (ASP), mais je suis resté contractuel au sein de cette agence.

J'ai réussi le concours de technicien supérieur du MAAF, spécialité techniques et économie agricoles en 2011. A l'issue de ce concours j'ai intégré l'INFOMA pour deux ans de formation. Bien que la formation m'ait parue longue, compte tenu de mon parcours antérieur, les connaissances acquises à l'INFOMA me servent régulièrement dans l'exercice de mes missions actuelles.

**Parlons justement de votre poste actuel et de vos missions**

J'ai effectué les différents stages prévus dans le cursus de formation des techniciens supérieurs au sein de la délégation régionale de l'ASP Bourgogne pour laquelle j'avais déjà travaillé comme contractuel et j'y suis resté après ma titularisation.

L'une des missions de l'ASP est la gestion administrative et financière des aides publiques.

Le service des contrôles au sein duquel je travaille, compte une quinzaine de personnes sur la cinquantaine d'agents qui compose la délégation régionale. Il est chargé de vérifier les informations transmises par les demandeurs d'aides publiques et le cas échéant le respect des engagements pris lors de cette demande.

L'une des caractéristiques de ce travail de contrôleur est la part importante du travail sur le terrain, dans les exploitations. Je suis amené à me déplacer régulièrement pour un ou plusieurs jours dans les quatre départements de la région, seul ou en binôme. Je suis amené à contrôler des cheptels (identification, effectifs déclarés), les surfaces agricoles mises ou non en culture.

Ce métier nécessite de bonnes qualités relationnelles avec les agriculteurs afin que le contrôle se déroule le mieux possible. Les connaissances en matière de zootechnie ou de phytotechnie acquises lors de ma formation à l'INFOMA me sont précieuses pour nouer le dialogue.

Il faut également savoir garder son calme même lorsque les conditions ne sont pas optimales, par exemple dans le cas d'un exploitant mal organisé ou d'animaux difficiles à examiner.

Si l'usager agriculteur est l'interlocuteur principal, j'ai aussi des relations avec des collègues de DDCSPP, DDT ou les agents de l'EDE dans le cadre de la préparation des contrôles ou lors d'opérations conjointes.

**Comment voyez vous l'évolution de votre carrière ?**

Pour l'instant je souhaite rester au sein de l'ASP, le métier et l'établissement me plaisent. L'un des point forts du métier de contrôleur est sa variété, tant pour ce qui est de la connaissance d'une région, que des exploitations visitées et des personnes rencontrées



## La région Bourgogne et ses productions agricoles

La région Bourgogne se compose de 4 départements : Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne. Le Chef lieu est la ville de DIJON

L'orientation technico économique dominante est l'élevage bovin viande qui concerne essentiellement le sud et l'ouest de la région. Les prairies permanentes occupent encore 43 % de la SAU régionale. En 2012 la Bourgogne se situe en deuxième place pour les effectifs de vaches nourrices. La race charolaise confirme sa suprématie dans la région avec plus de 90 % du cheptel.

La Bourgogne dispose de plaines à l'est et au nord de l'Yonne mais surtout de plateaux, au potentiel souvent limité. Les grandes cultures (blé, orge et colza notamment) dominent principalement sur ces territoires. En 2012, les céréales et oléoprotéagineux couvrent 907 700 ha soit 48 % de la SAU, ce qui place la région dans les premiers rangs pour les orges et le colza.

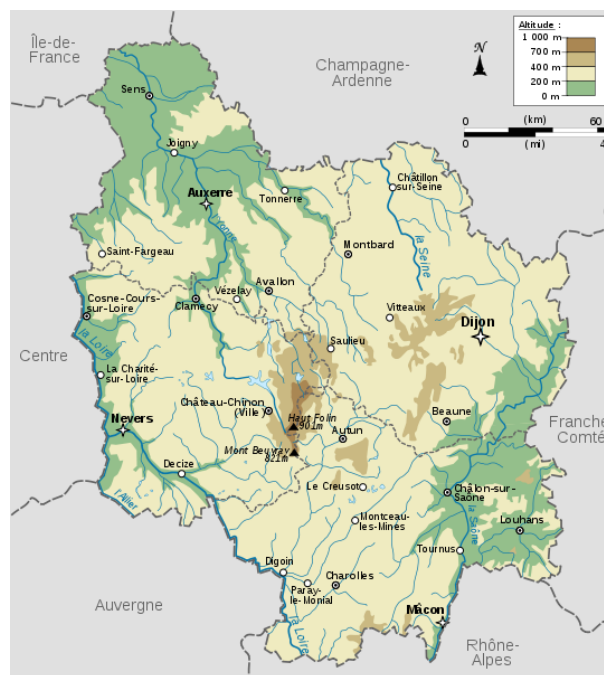
La viticulture occupe 31 890 ha en Bourgogne en 2012 et bénéficie à 99 % de l'appellation d'origine protégée. , la production viticole représente à elle seule près du tiers de la valeur de la production agricole régionale. Productrice de vins de Loire dans la Nièvre mais aussi de Beaujolais en limite du Rhône, la Bourgogne établit surtout sa réputation sur les vignobles de l'Yonne, des Côtes de Nuits et de Beaune, de la Côte chalonnaise et du Mâconnais

En marge de ces productions, la Bourgogne propose une mosaïque de produits végétaux : maïs, oignons et haricots verts dans le Val de Saône, lentilles bio en Côte-d'Or et dans l'Yonne, tomates et concombres de l'Yonne, cassis fruit et cassis bourgeon, moutarde, salades et chrysanthèmes en Saône-et-Loire. Ces productions sont le plus souvent valorisées par l'industrie implantée localement.

La Saône-et-Loire se distingue par sa production de fromages de chèvre fermiers sous AOC ou AOP (Mâconnais, Chavignol et Charolais)

La filière bois n'est pas absente, l'exploitation de la forêt bourguignonne place la région au 3e rang (2011), pour sa récolte totale hors autoconsommation

(Source AGRESTE)



## L'agence de services et de paiement

L'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Elle est issue de la fusion en 2009 du CNASEA et de l'AUP.

Le Cnasea (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) a été créé pour accompagner le grand mouvement de modernisation de l'agriculture, engagé dans les années 60.

L'Agence unique de paiement (AUP), établissement public à caractère industriel et commercial créé en 2006, assurait la gestion et le paiement des aides communautaires directes de la PAC qui relevaient de l'office national interprofessionnel des céréales (ONIC) et de l'Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles (ONICOL). Elle mettait en œuvre les règles de la conditionnalité des aides et effectuait les contrôles en exploitation des aides versées.

L'ASP, avec ses 26 délégations régionales, est présente sur tout le territoire, en métropole et en outre-mer.



Agence de Services  
et de Paiement